

Mérignac

## Une enquête qui fait réagir

L'aéroport répond aux observations de la CUB sur le bassin-versant 3.



Les eaux pluviales des parcs de stationnement dépendent du bassin-versant 3. (Photo O.D.)

[Imprimer](#)

L'écologiste Gérard Chausset, le Sijalag (1) et la CUB ont été les principaux contributeurs à l'enquête publique relative à la gestion des eaux pluviales du bassin-versant 3 de l'aéroport. Le plus souvent pour pointer des imprécisions de la société Aéroport de Bordeaux-Mérignac (ADBM).

Autant les réserves d'un élu en campagne (2) ou d'un syndicat préoccupé par la qualité des eaux de la jalle de Blanquefort peuvent se comprendre, autant celles de la Communauté urbaine sont plus surprenantes (notre édition du 17 mai). En tant qu'actionnaire (certes minoritaire) de la plate-forme aérienne, quel serait en effet son intérêt de voir le commissaire enquêteur émettre un avis défavorable ? Cela reviendrait à se tirer une balle dans le pied.

D'une prudence de Sioux dans cette affaire, le directeur de l'aéroport Pascal Personne refuse d'y voir une quelconque malice des services communautaires. « Je récuse tout esprit polémique. On travaille depuis deux ans pour trouver les solutions techniques les plus adaptées. » Le bassin-versant 3 couvre un secteur de 235 hectares comprenant entre autres les aérogares, la zone de fret, les parcs de stationnement. Des surfaces aménagées et donc imperméabilisées. D'autres le seront bientôt comme le 45e parallèle, promis à un avenir économique (bureaux et hôtels). Sur ce point, la CUB pointe l'absence d'évaluation des « activités polluantes » de type restauration, lavages de véhicules etc. L'enquête concerne « une demande d'autorisation de rejet des eaux pluviales, tout ce qui a trait aux eaux usées est hors sujet », clame Pascal Houbre, chargé des relations territoriales et de l'environnement.

## Traitement par ozonation

Dans ses quatre pages d'observations, la CUB déplore en outre une « description trop succincte » du dispositif de traitement des eaux pluviales. Celui-ci repose sur un renforcement des canalisations, un accroissement des capacités de stockage (bassins de rétention) et la réalisation d'une station par ozonation. « C'est un dossier guide, plaide Pascal Houbre. On donne des orientations mais rien n'est gravé dans le marbre. Une norme de rejet des eaux vers le collecteur de la CUB sera imposée par le préfet. C'est elle qui déterminera in fine les choix définitifs. » L'ozonation (traitement chimique par oxydation de l'eau) est pour l'heure privilégiée. Un bureau d'études devra dire s'il convient d'ajouter ou non des mesures complémentaires. « L'aéroport est tenu à une obligation de résultat sur le débit, mais il est libre sur les moyens. »

Quant au planning des travaux, « les premières études ont débuté fin 2011-début 2012. » La capacité de stockage devra être portée à environ 38 000 mètres cubes d'ici à 2015. La signature des conventions avec les différents acteurs du bassin-versant 3 (Météo France, base aérienne 106...) est espérée pour cette année. Pourquoi attendre ? « Parce qu'il faut s'assurer que tous nos voisins sont d'accord pour financer à hauteur de leur contribution. » Pascal Personne mesure l'importance des efforts consentis à l'aune du montant global des travaux : 4 millions d'euros, dont trois par la seule construction de la station d'ozonation. « Ce programme d'investissement est quasiment comparable au coût de construction du terminal low-cost Billi. »

S'agissant des effluents glycolés, l'exploitant fait remarquer qu'ils ne rejoignent en aucune façon les réseaux d'eaux usées de l'aéroport traités par la station d'épuration communautaire de Cantinolle. Et si le désherbage chimique est privilégié par rapport à des méthodes plus écologiques, « c'est pour des raisons de sécurité et de sûreté. Quand on lâche des techniciens sur une piste, il y a une contrainte de temps évidente. On peut difficilement enlever les mauvaises herbes à la main », plaide Pascal Houbre. Sachant que l'aéroport utilise des désherbants pour traiter la clôture périphérique ainsi que certains ouvrages de navigation (feux de balisage, panneautage...). Enfin, l'aéroport a identifié des espèces protégées liées à la présence d'une zone humide dans le secteur Est de la concession. Une zone polluée au plomb à cause de l'activité d'un ancien ball-trap. Un suivi écologique des espèces sera engagé. Enfin, si cette zone est aménagée un jour, l'aéroport a prévu une compensation de 7 hectares au Nord-Ouest de l'aéroport.

(1) Syndicat intercommunal des jalles, de Lande à Garonne. (2) Gérard Chausset est en lice aux législatives dans la 6e circonscription.